

LE CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'EXPLOITATION P2/P3

DIFFERENTS TYPES DE MARCHES

Les différents types de marché sont les suivants :

- Marché à Forfait (MF),
- Marché à Température extérieure ou (MT),
- Marché à Comptage (MC),
- Marché Combustible et Prestation (CP),
- Marché Prestation et Forfait (PF).

Tous ces marchés prévoient le suivi de l'installation et les travaux de petit entretien (P2), ainsi que la fourniture de combustible (P1), **excepté pour le marché Prestation et Forfait (PF) qui ne comprend pas le P1.**

La clause de « Gros Entretien et Renouvellement » ou « Garantie Totale » P3 peut également être intégrée à tous ces marchés mais n'est pas obligatoire. Elle est tout de même conseillée dans la mesure où la collectivité souhaiterait engager un plan de renouvellement qui concourt aux économies d'énergie.

P1 P2 P3

En fonction des besoins de la collectivité, un contrat d'exploitation peut être composé des éléments suivants :

- Le P1 : approvisionnement et gestion de l'énergie,
- Le P2 : conduite et petit entretien des installations (réglage, petites réparations, surveillance). Une installation entretenue permet de meilleures performances,
- Le P3 (optionnel) correspond à la clause de Gros Entretien et Renouvellement des matériels (GER) ou "garantie totale" avec le remplacement de tout matériel déficient identifié dans les pièces contractuelles.
- L'Intéressement (optionnel) permet un partage des économies ou des excès de consommation de combustible, par rapport à une consommation de base définie pour un hiver moyen.



Le saviez-vous ?

GER - P3

La clause GER (Gros Entretien et Renouvellement des matériels) ou " Garantie Totale " couvre les réparations et le remplacement à l'identique ou à fonction identique de tous les matériels défectueux dont la liste a été arrêtée dans le contrat, de façon à maintenir l'installation en bon état de marche et d'assurer ses performances.

	Marché à forfait MF	Marché à température extérieure MT	Marché à comptage MC	Marché combustible et Prestation CP	Marché Prestation et Forfait PF
Principe	Energie payée au prix forfaitaire avec révision des prix. Montant indépendant des conditions climatiques.	Energie payée à prix forfaitaire sur la base d'un hiver moyen. Montant corrigé en fonction des conditions climatiques hivernales.	Energie payée en fonction de la quantité de chaleur fournie et mesurée par comptage. Prix unitaire contractualisé, prise en compte du rendement.	Energie payée en fonction des quantités livrées. Adapté pour le fioul ou le GPL par exemple. Prix unitaire contractualisé.	Energie fournie par le maître d'ouvrage.
	P2 forfaitaire	P2 forfaitaire	P2 forfaitaire	P2 forfaitaire	P2 forfaitaire
Prestation de base	P1+P2	P1+P2	P1+P2	P1+P2	P2
Avantages	Simplicité, budget prévisible.	Simplicité, prise en compte de la rigueur climatique, budget prévisible. L'exploitant doit réguler au mieux les installations pour éviter des surchauffes.	Le maître d'ouvrage ne paye que ce qu'il a réellement consommé. Incitation à l'optimisation du rendement énergétique de l'installation. Les efforts des usagers sont immédiatement profitables.	Approprié lorsque l'usage du site est difficilement prévisible.	Le maître d'ouvrage maîtrise le coût des énergies et les budgets alloués.
Inconvénients	Les efforts/actions d'économies d'énergie ne sont pas valorisés financièrement. Les conditions climatiques ne sont pas prises en compte.	Les efforts/actions d'économies d'énergie ne sont pas valorisés financièrement.	Coût d'installation et d'entretien des compteurs d'énergie. Prévisions budgétaires difficiles.	Pas de prévision, surveillance des consommations nécessaire par le maître d'ouvrage.	Surveillance des consommations nécessaire par le maître d'ouvrage. Démarche gagnant/gagnant avec l'exploitant.
Intéressement	NON	OUI sur P1	OUI sur P1	OUI sur P1	OUI sur P2
GER - P3	POSSIBLE	POSSIBLE	POSSIBLE	POSSIBLE	CONSEILLE
Durée du contrat	8 ans	5 ans (16 ans avec P3)	5 ans (16 ans avec P3)	5 ans (16 ans avec P3)	5 ans (16 ans avec P3)
Remarque	Les niveaux de consommation doivent être définis au plus juste avant la consultation	Les niveaux de consommation doivent être définis au plus juste avant la consultation	Les niveaux de consommation doivent être définis au plus juste avant la consultation		Le maître d'ouvrage conserve la gestion de l'approvisionnement énergétique.

ITex
ingénierie thermique
& expertise

ITex – Ingénierie Thermique & expertise
BP 60164 - 6a, rue de Charleroi
67604 - SELESTAT Cedex

itex67650@gmail.com